

N° 24 - PV

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE
DEROGATOIRE DES SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE
AU GRADE DE REDACTEUR
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2024**

La Présidente du centre de gestion,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu l'arrêté du 27 mai 2021 et l'arrêté modificatif du 27 novembre 2024 de la Présidente du centre de gestion portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant que ce dispositif temporaire et exceptionnel de promotion des fonctionnaires exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie intervient sans application de quotas, jusqu'au 31 décembre 2027, et s'applique aux agents relevant d'un grade d'avancement dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, comptant au moins 4 ans de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie et exerçant ces mêmes fonctions dans une commune de moins de 2000 habitants,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne dérogatoire des secrétaires généraux de mairie au grade de rédacteur est annexée au présent arrêté, elle compte 42 agents.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l'Etat.

Fait à Labège, le 11 décembre 2024

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**LISTE D'APTITUDE AU TITRE
DE LA PROMOTION INTERNE PAR VOIE DEROGATOIRE
DES SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE
AU GRADE DE RÉDACTEUR**

- AMIEL Sylvie
- BARBET Christine
- BARTHE Nathalie
- BILLAMATES BORDES Christine
- BOUE Emilie
- BRACONNIER Véronique
- BROUILLET Evelyne
- CARLET Grâce
- CHARLES Karine
- CIROUANT Christine
- DAROLLES Sandrine
- DEJOURS Muriel
- DIDIER Christelle
- DUFFAUD Marie-Laure
- DUPIN Nathalie
- DUSSENTY Sylvie
- ESPITALIER Hélène
- FAVA Fabienne
- HUGUET Chantal
- IBOS Jenny
- JUFFRAULT Olivier
- KOSZEGI Aurélie
- LAFFAGE Valérie
- LALANNE RANCON Sylvie
- LANSOY PERIN Catherine
- LAPEYRONIE Claire

- LOPEZ Magali
- LOUBET Anne
- MARTY Patricia
- MASSONNAUD Maryline
- NARCISSE Isabelle
- PERALDI Audrey
- PEYRE Jeanne
- PIPICELLA Sabine
- PLAT Mélina
- POUX Laurence
- ROSELLO Jean-François
- ROUANET Martine
- RUIZ Chantal
- SIORAT Christine
- VERLAQUE Stéphanie
- WEIBEL Christel

Fait à Labège, le 11 décembre 2024

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ